

Communiqué de presse, le 23 février 2012

La Confédération Construction Wallonne répond à toutes vos questions sur le secteur de la construction

A l'approche de Batibouw, qui se déroulera au Heysel du 1^{er} au 11 mars inclus, de nombreuses questions peuvent vous sembler sans réponse. Qu'en est-il de la conjoncture générale, des primes, de la fiscalité, des formations, de l'avenir du secteur de la construction, ...? Où doivent se placer les particuliers dans cet océan de mesures changeantes? Ces dernières semaines ont été très mouvementées pour le monde de la construction! L'Etat belge a pris de nombreuses décisions ayant non seulement de grandes conséquences sur les activités des entrepreneurs du secteur de la construction mais aussi sur les investissements et la confiance des ménages belges.

Le climat actuel vous amène à devoir communiquer régulièrement sur les thèmes touchant au secteur de la construction. Afin de pouvoir vous renseigner sur tous les sujets touchant au secteur de la construction, **la Confédération Construction Wallonne, partie intégrante de la Confédération Construction, se tient à votre disposition.** Nos experts sont là pour répondre à vos interrogations, participer aux débats de fond sur le secteur ou encore fournir du contenu pertinent pour alimenter de vos articles de presse. Le personnel de la CCW est composé de spécialistes pouvant vous informer sur tous les sujets et questions aussi délicats soient-ils. **3 cellules** sont notamment à votre disposition afin de traiter vos sujets au cas par cas :

- **La cellule énergie** pour le suivi de l'évolution de la législation et les questions énergétiques ;
- **La cellule environnement** pour des conseils sur la gestion environnementale : déchets, stockage, réglementation, permis d'environnement, ... ;
- **La cellule emploi-formation** pour la mise en place d'une offre de formation adaptée et en susciter de nouvelles.

De plus, la CCW assure, au niveau de la région wallonne et pour les matières régionalisées, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses **5000 affiliés** aides et informations dans les matières régionalisées. Les questions environnementales et énergétiques, l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les droits de succession et l'enregistrement, les aides à l'expansion économique, les primes à l'emploi, la formation, l'enseignement, la labellisation des entreprises et des bâtiments, l'exportation, le commerce extérieur, l'application et l'exécution de la loi sur les marchés publics font partie des thèmes traités quotidiennement par la CCW.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:
Mathieu Debroux • Attaché communication

T 02 545 56 77 • mathieu.debroux@ccw.be